



SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE L'ESCAUT

9 rue Jules Guesde

59730 SOLESMES

Tél./Fax : 03.27.37.30.93

Email : [syndicat.selle@wanadoo.fr](mailto:syndicat.selle@wanadoo.fr)

## DECLARATION DE PIEGEAGE

1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 Juin 2024

Le Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut réalise des opérations de lutte contre les rats musqués le long des rivières dont il a la gestion pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis, de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de la Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise.

Les piégeurs du Syndicat sont titulaires de droit de destruction en qualité de piégeur :

- **M. Sébastien DELSART**, domicilié 12 avenue Jules Guesde 59292 Saint-Hilaire-le-Cambrai, numéro d'agrément : **59-7843** ;
- **M. Vincent SMOCZYK**, domicilié 20, rue Faidherbe 59198 Haspres, numéro d'agrément : **59-6344** ;
- **M. Michaël JOURNET**, domicilié 18c rue Jules Ferry 59227 Saulzoir, numéro d'agrément **59-1669** ;
- **M. Enzo PAGANA**, domicilié au 31 cité Ambroise Croizat 59198 HASPRES, numéro d'agrément **59-9252**.

Ils déclarent piéger les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur, pour le compte du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut.

Les pièges seront identifiés par les numéros d'agrément des piégeurs du Syndicat et ils en assureront la surveillance.

Fait à Solesmes, le 5 juin 2023.

Signature des déclarants :

**M. Sébastien DELSART**

**M. Vincent SMOCZYK**

Yvan BRONIAU  
Maire



**M. Michaël JOURNET**

**M. Enzo PAGANA**